



Jugement au tribunal du Prudhommes

Par **rehad**, le **06/12/2014** à **10:53**

Bonjour ,
Lors d'un jugement aux tribunal du prudhomme mon avocat à omis de produire des pièces très importantes ce qui m'a obligé de faire appel, puis-je avoir un recours contre cette négligence, car j'ai perdu confiance partiellement en la qualité de son travail et c'est maintenant trop tard pour en changer.
Qu 'elle attitude dois avoir pour la suite
Merci pour votre aide.
rehad

Par **moisse**, le **06/12/2014** à **11:34**

Bonjour,
Attendez-donc la décision en appel.
Si la première est censurée, vous avez peut-être raison de critiquer la stratégie de votre défenseur.
Mais si la décision est confirmée, cela indiquera vraisemblablement que vos "pièces très importantes" ne valaient pas un clou, ce que j'ai vu très souvent soit dit au passage.
Après pour tenter un recours vous devrez parvenir à faire relever une négligence grave de votre défenseur.
Un défenseur peut parfaitement perdre une cause tout en ayant établi une défense brillante, donc en réussissant à minimiser les fautes de son client et ses conséquences.
Un autre peut gagner une cause avec au contraire une stratégie minable qui a débouché sur un manque à gagner important pour son client.